



COMMUNIQUÉ DE PRESSE de la FSU12

**Sanctionner la pauvreté n'a jamais permis de la faire reculer
Un nouveau décret brutalise les demandeur-ses d'emploi sous prétexte de « remobilisation »**

Le gouvernement vient de publier un décret instaurant un nouveau régime de sanctions à l'encontre des demandeur-ses d'emploi, sous couvert de « remobilisation ». Derrière ce vernis technocratique se cache une réalité brutale : une nouvelle offensive contre les plus précaires.

Désormais, toute personne inscrite à France Travail pourra voir ses allocations chômage suspendues de **30 % minimum pendant 1 à 2 mois** pour un simple « manquement » à ses obligations. En cas de manquements répétés, la sanction pourra aller jusqu'à **4 mois de suspension**, voire une **suppression partielle ou totale des allocations**.

Présentée comme une mesure « humaine », alternative à la radiation, cette politique est en réalité un levier de **chantage social**, une mise en demeure d'accepter l'inacceptable : **n'importe quel emploi**, aussi précaire, mal payé ou déqualifié soit-il.

Ce n'est plus un accompagnement vers l'emploi, mais une **menace permanente** pesant sur les épaules des plus fragiles. Ce décret cible les plus vulnérables, travestissant la réalité du chômage pour masquer l'incapacité du marché du travail à proposer des **emplois décents pour tou·tes**.

Une IA au service du contrôle, pas de l'accompagnement

Dans le même mouvement, le gouvernement déploie à grande échelle des technologies d'intelligence artificielle au sein de France Travail. Officiellement conçues pour orienter les demandeur-ses d'emploi, ces IA serviront aussi à **analyser, classer, et potentiellement sanctionner**, à partir de critères opaques et automatisés.

Ces outils soulèvent de **sérieuses inquiétudes démocratiques et sociales**. Ils risquent de renforcer la surveillance, de **reproduire les biais discriminatoires** et de réduire encore davantage la place de l'humain dans l'accompagnement des parcours.

Même le **Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)** a tiré la sonnette d'alarme. Dans un avis rendu en mai, il dénonçait une mesure injuste, inefficace et contre-productive, **qui agravera les inégalités sociales et éloignera encore davantage les plus précaires du retour à l'emploi**.

Nous affirmons haut et fort : L'accès à une allocation chômage **n'est pas un privilège**, mais un **droit social fondamental**, fruit d'une solidarité collective. Il ne peut être conditionné à la soumission ni suspendu par la menace.

Nous exigeons :

- Le **retrait immédiat** du décret instaurant ce régime de sanctions ;
- Un **accompagnement digne, personnalisé et humain** pour les personnes privées d'emploi ;
- Un **renforcement des moyens de France Travail**, sans externalisation ni automatisation déshumanisante.

En Occitanie comme ailleurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

Le chômage, la précarité et la pauvreté augmentent. Les allocations ne doivent pas être un outil de pression, mais un socle de sécurité pour construire un avenir.

Rodez, le 4 JUIN 2025